DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

ARRONDISSEMENT DE MILLAU

Canton de Belmont/Rance

Commune de Montlaur

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRÊTE n° 17/2012

Le maire de la commune de Montlaur,
VU l'article 25 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.22313-1 à L.2213-4 ;
VU la demande de Monsieur VAYSSIERE Philippe le 10/10/2012 qui sollicite l'autorisation d' installer un échafaudage sur le domaine public au droit de sa propriété Place du Seigneur, pour la réalisation de travaux à compter du 15 octobre 2012 pour une durée d'un mois ;

ARRETE :

Article 1er : Monsieur Vayssière Philippe est autorisé à installer un échafaudage sur le domaine public au droit de sa propriété place du Seigneur à Montlaur pour lui permettre de réaliser des travaux sur sa propriété. L'autorisation est accordée du 15 octobre au 15 novembre 2012.

Article 3ème : L'intéressé réalisera sous sa responsabilité l'affichage, la signalisation ainsi que la protection du chantier.

Article 4ème : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 5ème : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés et dont une ampliation sera notifiée :

- à Monsieur le Sous-Préfet
- à l'intéressé

Fait à Montlaur le 12 octobre 2012

Le Maire,
Francis CASTAN